

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le septième (7<sup>e</sup>) jour de mai 2018 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère :  
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :  
Jean-Pierre Lebel  
Stanley Bélanger  
Anthony Hallé  
Pierre Bussièrès  
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire Normand Caron ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

164-05-18 **2. Adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en retirant le sujet suivant :

6.1 Engagement de personnel au Domaine de Gaspé.

L'item "Autres" demeure ouvert à tous autres sujets.

165-05-18 **3.A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussièrès  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

166-05-18 **3.B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussièrès  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

## 4 ADMINISTRATION :

### 4.1 Comptes du mois.

#### a) Rapports: mensuel et semestriel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois d'avril 2018 ainsi que du rapport semestriel des activités financières et des activités d'investissement du 01-01-18 au 30-04-18.

#### RAPPORT MENSUEL ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel d'avril 2018

Pour la période du 01 janvier au 30 avril 2018

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-17	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-18	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

#### Revenus

Taxes	-4 024 220	-4 024 220	-3 916 847	-4 030 208	5 988	100.15%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 215	-130 215	0	0	-130 215	0.00%
Services rendus	-208 727	-208 727	-84 998	-88 487	-120 240	42.39%
Autres revenus	-123 200	-123 200	-101 931	-39 309	-83 891	31.91%
Transferts	-137 107	-137 107	-11 024	-40 478	-96 629	29.52%
<b>Total revenus</b>	<b>-4 623 469</b>	<b>-4 623 469</b>	<b>-4 114 800</b>	<b>-4 198 482</b>	<b>-424 987</b>	<b>90.81%</b>

#### Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	824 715	824 715	260 916	334 851	489 864	40.60%
Sûreté du Qbc	280 916	280 916	0	0	280 916	0.00%
Pompiers	218 294	218 294	46 591	43 998	174 296	20.16%
Sécur.civ. Autres	29 150	29 150	9 961	11 743	17 407	40.28%
Voirie	361 775	361 775	80 598	79 254	282 521	21.91%
Enlèv.de la neige	268 845	268 845	109 962	156 953	111 892	58.38%
Eclairage rues	16 600	16 600	3 641	4 830	11 770	29.10%
Transport collec	13 008	13 008	6 243	4 914	8 094	37.78%
Usine filtration	219 065	219 065	91 901	77 012	142 053	35.15%
Réseau aqueduc	51 095	51 095	12 146	32 960	18 135	64.51%
Usine d'épuration	94 940	94 940	29 955	23 686	71 254	24.95%
Réseau d'égout	54 130	54 130	7 596	23 411	30 719	43.25%
Matières résid.	478 145	478 145	106 861	104 488	373 657	21.85%
Autres, hygiène	7 895	7 895	2 789	2 632	5 263	33.34%
Santé - bien-être	81 558	81 558	19 392	19 135	62 423	23.46%
Urbanisme	163 371	163 371	34 843	44 096	119 275	26.99%
Ind.et commerce	31 078	31 078	10 454	10 334	20 744	33.25%
Tourisme	62 950	62 950	13 755	13 504	49 446	21.45%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0.00%
Rénov.urbaine	19 020	19 020	3 421	2 362	16 658	12.42%
Embellissement	98 790	98 790	4 535	4 285	94 505	4.34%
Loisir	679 369	679 369	248 876	213 455	465 914	31.42%
Culture, centre c.	235 101	235 101	69 221	86 343	148 758	36.73%
Bibliothèque	27 785	27 785	16 566	20 966	6 819	75.46%
Patrimoine	10 500	10 500	10 202	10 410	90	99.14%
Autres, culture	16 100	16 100	16 188	2 330	13 770	14.47%
Frais financ., int.	65 753	65 753	9 759	8 672	57 081	13.19%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 409 948</b>	<b>4 409 948</b>	<b>1 226 372</b>	<b>1 336 624</b>	<b>3 073 324</b>	<b>30.31%</b>

<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>213 521</b>	<b>213 521</b>	<b>2 888 428</b>	<b>2 861 858</b>	<b>-2 648 337</b>	<b>1340.32%</b>
<b>Remb.capital</b>	<b>215 611</b>	<b>215 611</b>	<b>214 738</b>	<b>129 751</b>	<b>85 860</b>	<b>60.18%</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>
<b>Affectations</b>						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-22 090	-22 090	0	0	-22 090	0.00%
Surplus acc.aff.	0	0	-151 125	0	0	0.00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	0	20 000	0	100.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 600	-12 900	12 900	0.00%
	<b>-2 090</b>	<b>-2 090</b>	<b>-163 725</b>	<b>7 100</b>	<b>-9 190</b>	<b>-339.71%</b>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 837 415</b>	<b>2 725 007</b>		

**RAPPORT MENSUEL  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel d'avril 2018  
Pour la période du 01 janvier au 30 avril 2018**

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-17	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-18	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

**Revenus d'investissement**

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	0	0	-15 000	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	-8 963	0	0	0.00%
	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-8 963</b>	<b>0</b>	<b>-15 000</b>	<b>0.00%</b>

**Dépenses d'investissement**

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	10 000	10 000	0	0	10 000	0.00%
Transport	120 000	120 000	9 986	15 958	104 042	13.30%
Hygiène du milieu	0	0	128 906	528 460	-528 460	0.00%
Amén.urb zonage	0	0	0	1 576	-1 576	0.00%
Loisir & culture	189 500	189 500	34 583	195 396	-5 896	103.11%
	<b>319 500</b>	<b>319 500</b>	<b>173 475</b>	<b>741 390</b>	<b>-421 890</b>	<b>232.05%</b>

**Conciliation à des fins budgétaires**

**Autres investissements**

Propriétés destinées à la revente	0	0	121 775	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>121 775</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

## Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-154 500	-154 500	-40 599	-154 500	0	100.00%
Surplus affecté	-150 000	-150 000	-161 120	-9 974	-140 026	6.65%
Fonds de roul.	0	0				0
	<b>-304 500</b>	<b>-304 500</b>	<b>-201 719</b>	<b>-164 474</b>	<b>-140 026</b>	<b>54.01%</b>

## Total sources

<b>de financement</b>	<b>-319 500</b>	<b>-319 500</b>	<b>-210 682</b>	<b>-164 474</b>	<b>-155 026</b>	<b>51.48%</b>
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------------

## Surplus (déficit)

<b>de l'exercice</b>	0	0	<b>-84 568</b>	<b>-576 916</b>		
----------------------	---	---	----------------	-----------------	--	--

## RAPPORT SEMESTRIEL

### ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

#### Rapport semestriel de mai 2018

#### Pour la période du 01 janvier au 30 avril 2018

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/dépenses réelles au 30-04-17	Recettes/dépenses réelles au 30-04-18	Recettes/dépenses prévues du 01-05-18 au 31-12-18	Recettes/dépenses totales prévues pour 2018
--	-------------	---------------	---------------------------------------	---------------------------------------	---	---

#### Revenus

Taxes	-4 024 220	-4 024 220	-3 916 847	-4 030 208	0	-4 030 208
Paiement tenant lieu de taxes	-130 215	-130 215	0	0	-130 215	-130 215
Services rendus	-208 727	-208 727	-84 998	-88 487	-120 240	-208 727
Autres revenus	-123 200	-123 200	-101 931	-39 309	-83 891	-123 200
Transferts	-137 107	-137 107	-11 024	-40 478	-96 629	-137 107
<b>Total revenus</b>	<b>-4 623 469</b>	<b>-4 623 469</b>	<b>-4 114 800</b>	<b>-4 198 482</b>	<b>-430 975</b>	<b>-4 629 457</b>

#### Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	824 715	824 715	260 916	334 851	489 864	824 715
Sûreté du Qbc	280 916	280 916	0	0	280 916	280 916
Pompiers	218 294	218 294	46 591	43 998	174 296	218 294
Sécur.civ. Autres	29 150	29 150	9 961	11 743	17 407	29 150
Voirie	361 775	361 775	80 598	79 254	282 521	361 775
Enlèv.de la neige	268 845	268 845	109 962	156 953	111 892	268 845
Eclairage rues	16 600	16 600	3 641	4 830	11 770	16 600
Transport collec	13 008	13 008	6 243	4 914	8 094	13 008
Usine filtration	219 065	219 065	91 901	77 012	142 053	219 065
Réseau aqueduc	51 095	51 095	12 146	32 960	18 135	51 095
Usine d'épuration	94 940	94 940	29 955	23 686	71 254	94 940
Réseau d'égout	54 130	54 130	7 596	23 411	30 719	54 130
Matières résid.	478 145	478 145	106 861	104 488	373 657	478 145
Autres, hygiène	7 895	7 895	2 789	2 632	5 263	7 895
Santé - bien-être	81 558	81 558	19 392	19 135	62 423	81 558
Urbanisme	163 371	163 371	34 843	44 096	119 275	163 371
Ind.et commerce	31 078	31 078	10 454	10 334	20 744	31 078
Tourisme	62 950	62 950	13 755	13 504	49 446	62 950
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0

Rénov. urbaine	19 020	19 020	3 421	2 362	16 658	19 020
Embellissement	98 790	98 790	4 535	4 285	94 505	98 790
Loisir	679 369	679 369	248 876	213 455	465 914	679 369
Culture, centre c.	235 101	235 101	69 221	86 343	148 758	235 101
Bibliothèque	27 785	27 785	16 566	20 966	6 819	27 785
Patrimoine	10 500	10 500	10 202	10 410	90	10 500
Autres, culture	16 100	16 100	16 188	2 330	13 770	16 100
Frais financ., int.	65 753	65 753	9 759	8 672	57 081	65 753

<b>Total dépenses</b>	<b>4 409 948</b>	<b>4 409 948</b>	<b>1 226 372</b>	<b>1 336 624</b>	<b>3 073 324</b>	<b>4 409 948</b>
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>213 521</b>	<b>213 521</b>	<b>2 888 428</b>	<b>2 861 858</b>	<b>-2 642 349</b>	<b>219 509</b>
--	----------------	----------------	------------------	------------------	-------------------	----------------

<b>Remboursement capital</b>	<b>215 611</b>	<b>215 611</b>	<b>214 738</b>	<b>129 751</b>	<b>85 860</b>	<b>215 611</b>
----------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------------

<b>Gains (perte)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
----------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

**Affectations**

**Immob.**

Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0
---------------------	---	---	---	---	---	---

Surplus non aff.	-22 090	-22 090	0	0	-22 090	-22 090
------------------	---------	---------	---	---	---------	---------

Surplus acc.aff.	0	0	-151 125	0	0	0
------------------	---	---	----------	---	---	---

Fonds de roul.	20 000	20 000	0	20 000	0	20 000
----------------	--------	--------	---	--------	---	--------

Rés.fon.fonds rés.	0	0	-12 600	-12 900	0	-12 900
-----------------------	---	---	---------	---------	---	---------

	<b>-2 090</b>	<b>-2 090</b>	<b>-163 725</b>	<b>7 100</b>	<b>-22 090</b>	<b>-14 990</b>
--	---------------	---------------	-----------------	--------------	----------------	----------------

<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 837 415</b>	<b>2 725 007</b>	<b>-2 706 119</b>	<b>18 888</b>
--	----------	----------	------------------	------------------	-------------------	---------------

**RAPPORT SEMESTRIEL  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport semestriel de mai 2018**

**Pour la période du 01 janvier au 30 avril 2018**

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-17	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-18	Recettes/ dépenses prévues du 01-05-18 au 31-12- 18	Recettes/ dépenses totales prévues pour 2018
--	-------------	---------------	---	---	--	--

**Revenus d'investissement**

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0
-----------------	---	---	---	---	---	---

Quotes-parts	0	0	0	0	0	0
--------------	---	---	---	---	---	---

Transfert	-15 000	-15 000	0	0	-15 000	-15 000
-----------	---------	---------	---	---	---------	---------

Contr.prom.autres	0	0	-8 963	0	0	0
-------------------	---	---	--------	---	---	---

	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-8 963</b>	<b>0</b>	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>
--	----------------	----------------	---------------	----------	----------------	----------------

**Dépenses d'investissement**

Adm.générale	0	0	0	0	0	0
--------------	---	---	---	---	---	---

Sécurité publique	10 000	10 000	0	0	10 000	10 000
-------------------	--------	--------	---	---	--------	--------

Transport	120 000	120 000	9 986	15 958	104 042	120 000
-----------	---------	---------	-------	--------	---------	---------

Hygiène du milieu	0	0	128 906	528 460	0	528 460
-------------------	---	---	---------	---------	---	---------

Amén.urb zonage	0	0	0	1 576	0	1 576
-----------------	---	---	---	-------	---	-------

Loisir	189 500	189 500	34 583	195 396	0	195 396
--------	---------	---------	--------	---------	---	---------

	<b>319 500</b>	<b>319 500</b>	<b>173 475</b>	<b>741 390</b>	<b>114 042</b>	<b>855 432</b>
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

## Conciliation à des fins budgétaires

### Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	121 775	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>121 775</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-154 500	-154 500	-40 599	-154 500	0	-154 500
Surplus affecté	-150 000	-150 000	-161 120	-9 974	-140 026	-150 000
Fonds de roul.	0	0	0			
	<b>-304 500</b>	<b>-304 500</b>	<b>-201 719</b>	<b>-164 474</b>	<b>-140 026</b>	<b>-304 500</b>

### Total sources

<b>de financement</b>	<b>-319 500</b>	<b>-319 500</b>	<b>-210 682</b>	<b>-164 474</b>	<b>-155 026</b>	<b>-319 500</b>
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

### Surplus (déficit)

<b>de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-84 568</b>	<b>-576 916</b>	<b>40 984</b>	<b>-535 932</b>
----------------------	----------	----------	----------------	-----------------	---------------	-----------------

167-05-18

#### b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois d'avril 2018 au fonds d'administration pour un montant de 290 551,03 \$ :

#### DÉPENSES D'AVRIL 2018 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<b>SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION</b>		
Salaires	Période du 18-03-18 au 31-03-18	23 762.86 \$
	Période du 01-04-18 au 14-04-18	18 741.68 \$
	Période du 15-04-18 au 28-04-18	36 274.33 \$
Remises gouv.	Mars 2018	22 470.09 \$
Centraide Québec	Participation yés, janvier-février-mars 2018	15.00 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dép.et dépl., mars 2018	144.00 \$
	Remb.dép.et dépl., avril 2018	139.00 \$
CNESST	Ajustement 2017	687.05 \$
Fabrique St-Jean	2 billets diner pizzagheti du 15-04-18	60.00 \$
Lord Stéphane	Remb.dép.et dépl., mars 2018	74.22 \$
	Remb.dép.et dépl., avril 2018	74.22 \$
Tourisme Chaudière-Appalaches	Grands Prix du Tourisme, 26-04-2018	264.44 \$

**102 706.89 \$**

## CONTRATS

ADN Communication	Désarchivage site internet, sauvegarde	57.49 \$
Agat Laboratoires	Analyses eau potable, mars 2018	137.97 \$
	Analyses eaux usées, mars 2018	153.50 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, avril 2018	7 915.56 \$
	Opér.équip.eaux usées, avril 2018	2 638.51 \$
	Analyses eaux, dépôt à neige, avril 2018	111.84 \$
	ROMAEU, avril 2018	258.69 \$
Canadien National	Passages à niveau, mars 2018	806.00 \$
Concassés du Cap	Contrat enl.ordures, avril 2018	7 381.93 \$
	Contrat récupération, avril 2018	4 836.15 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, mars 2018	552.75 \$
	Conciergerie Vigie, avril 2018	640.69 \$
	Services prof., récupération taxes mars 2018	130.92 \$
Ethier Avocats Inc.	Déneigement usine, dernier versement 2/2	804.83 \$
Fortin Marcel	Plan concepts quai et parc Trois-Béréts	24 800.11 \$
Groupe DDM	Balai de rue 2012, usagé	8 922.63 \$
Groupe FVP.CA	Surprime avenant	1 216.00 \$
Groupe Ultima	Remb.pour acompte sur balai de rue	2 000.00 \$
Hudon André	Conciergerie MCJ, avril 2018	750.00 \$
Lizotte Murielle	Déneigement Anse-à-Caronette	2 500.71 \$
Pelletier André, déneigement	Déneigement au 20 Chemin du Roy E.	574.88 \$
	Déneigement MCJ	1 580.91 \$
Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun. 18-03-18 au 31-03-18	870.00 \$
	Contrat entr.c.mun. 01-04-18 au 14-04-18	870.00 \$
	Contrat entr.c.mun. 15-04-18 au 28-04-18	870.00 \$
Régie de la Mauricie	Enfouissement, mars 2018	6 735.04 \$
	Redevances, mars 2018	2 375.15 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie au 20 Chemin du Roy E.,mars	183.96 \$
Service Sanitaires Roy Inc.	Récupération/traitement, mars 2018	1 618.07 \$
Steave Desjardins	Déneigement bureau c.mun., mars 2018	316.18 \$
	Déneigement bureau c.mun., avril 2018	172.46 \$

**82 782.93 \$**

## SUBVENTIONS - DONNS

Centre socioculturel GO	Subvention de fonctionnement, 2/4	9 342.00 \$
Club de golf Trois-Saumons	Subvention mun., 1/1	5 000.00 \$
Club de soccer Les Mariniers	Subvention mun., 1/1, rés: 29-01-18	1 000.00 \$
COFEC	Subvention avril 2018, 4/12	11 100.00 \$
Comité prix Monique M.Desch.	Subvention mun., 1/1, remise de prix	500.00 \$
Coop d'Habitation L'Accueil	Aide financière 2018, 8/10	15 000.00 \$
Fleuve Espace Danse	Subvention mun., volet professionnel, 2/3	3 000.00 \$
Les Amis du Port-Joli	Subvention de fonctionnement 2018, 1/1	2 000.00 \$

**46 942.00 \$**

## COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Carr.Action Mun.et Famille	Adhésion 2018-2019	87.38 \$
Les Arts et La Ville	Adhésion 2018	150.00 \$

**237.38 \$**

## FORMATION - CONGRÈS

Loisir et Sport Montérégie	Rendez-vous du loisir rural 2018	67.73 \$
----------------------------	----------------------------------	----------

**67.73 \$**

## HYDRO-QUÉBEC

Poste Caron	1 280.02 \$
Vigie	1 866.66 \$
Usine de filtration	4 425.18 \$
Parc Robichaud	59.75 \$
Éclairage des rues	1 261.54 \$
Centre mun.	2 141.24 \$
Garage mun.	987.18 \$
958 Côte de Saint-Aubert	28.82 \$

**12 050.39 \$**

## TÉLUS

Télus Québec	Adm. relevé du 25-04-2018	204.27 \$	
	Bibliothèque	50.83 \$	
	Incendie	55.37 \$	
	Voirie	217.89 \$	
	Internet voirie	40.19 \$	
	Domaine	55.88 \$	
	Usine	106.44 \$	
	Internet usine	80.42 \$	
	Urbanisme	9.95 \$	
	Industrie-commerce	9.96 \$	
	Loisirs	9.95 \$	
	Embell.	9.98 \$	
	Parc Robichaud	40.87 \$	
	Poste Caron	40.87 \$	
	Signaleur poste Normandin	40.86 \$	
	Épur.des eaux, étangs	40.85 \$	
	Salle GO, facture du 25-04-2018	151.36 \$	
	Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-04-18	31.35 \$
		Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-04-18	52.26 \$

**1 249.55 \$**

## AUTRES

Capitales de Québec	Dépôt pour activité du 5 août	460.00 \$
Courrier Purolator	Frais de transport usine	21.07 \$
GINOVE Inc.	Travaux entrées aque.-égout, 377 Gaspé	12 984.50 \$
	O.	
Linde Canada	Loc.réservoir oxygène mars 2018, usine	408.16 \$
	Oxygène usine	471.84 \$
Min.des finances	Demande d'exclusion	296.00 \$
Mutuelle des Mun.du		
QBC	Dommmages au véhicule d'un tiers	1 706.61 \$
Roy Manon	Remb.frais de non-résident hiver 2018	59.85 \$
Société assu.auto du		
Québec	Vignettes de conformité	39.20 \$
Société		
Québ.d'ethnologie	1er versement entente dév.cult.axe 3, 2017	1 000.00 \$

**17 447.23 \$**

## EMPRUNT TEMPORAIRE RUE FOURNIER-VERREAULT

**0.00 \$**

## EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN

**0.00 \$**



## PROJET DÉVELOPPEMENT PICARD

Tétra Tech QI Inc.	Plans et dévis dév.résid.Antoine-Picard	10 520.21 \$
		<b><u>10 520.21 \$</u></b>

## PROJET 2 PARC INDUSTRIEL

Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Réalisation plans et devis, surveillance	16 096.50 \$
Journal L'Oie Blanche	Appel d'offres parc industriel	155.22 \$
Ministre des finances	Déclaration de conformité	295.00 \$
		<b><u>16 546.72 \$</u></b>
		<b><u>290 551.03 \$</u></b>

### Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

168-05-18

### c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 60 470,17 \$ :

### COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2018 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<b>ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL</b>		
Raymond Chabot Grant Th.	Vérif.comptable 2017, dernier vers.	6 444.35 \$
		<b><u>6 444.35 \$</u></b>
<b>ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>		
Authentique Pose Café	Thés, cafés	186.45 \$
	Thés, cafés	33.00 \$
Bureautique Côte Sud	Fournitures de bureau	26.98 \$
	Lecture du photoc.15-02-18 au 26-03-18	586.52 \$
	Cartouche pour imprimante laser	402.37 \$
	Lecture du photoc.27-03-18 au 23-04-18	287.77 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Huile à chauffage, MCJ	794.46 \$
Cytech Corbin	Réparation chauffage salle des comités	367.39 \$
Filature de l'Isle-Verte	Veste orange pour brigadières	97.94 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	93.22 \$
	Fournitures de bureau	97.62 \$
Jacques Caron Inc.	Essuie-tout	53.27 \$
Jalbertech Inc.	Rép.lampe de rue face au 571 de l'Église	44.97 \$
	Changer éclairage MCJ	131.07 \$

Journal L'Attisée	Publicité adm., avril 2018	628.11 \$
Journal Le Placoteux	Offre d'emploi: dir.service sécurité incendie	404.71 \$
Journal L'Oie Blanche	Frais d'information:semaine des bénévoles	157.52 \$
	Appel d'offres: travaux d'asphaltage	203.51 \$
	Offre d'emploi: dir.service sécurité incendie	293.19 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour mars 2018	165.00 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Ampoules del, MCJ	25.84 \$
	Piles	18.60 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Service première ligne 2018, 1ere tranche	1 172.97 \$
	Services juridiques, ref: 149-029/mu	1 885.99 \$
	Services juridiques, ref: 149-001/mu	454.84 \$

**8 613.31 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME**

Conter Fleurette	Fleurs, semaine des secrétaires	155.22 \$
Journal L'Attisée	Publicité urb., avril 2018	104.68 \$
Journal L'Oie Blanche	Dérogations mineures, modif.règl.	589.82 \$
Rachel Bernier infographiste	Plan terrains à vendre	103.48 \$

**953.20 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Griffunrie	Velcro autocollant	24.29 \$
	Pochoir	1.71 \$
Jacques Caron Inc.	Sacs à poubelle	49.65 \$
	Nettoyeur à vitre, vaporisateur, bouteill	18.95 \$
	Nappes de plastique blanche	27.52 \$
	Produit pour plancher et surface dure	26.44 \$
Jalbertech Inc.	Programmer timer lumières patinette	43.69 \$
	Démentellement timer ext.patinette	43.69 \$
Journal L'Attisée	Publicité loisir, avril 2018	314.06 \$
Leclerc Informatique	Câble	22.94 \$
Marchés G.S. Inc.	Articles d'hygiène	36.70 \$
	Piles	7.81 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage de nappes, Vigie	78.46 \$
	Nettoyage de nappes, Vigie	102.61 \$
	Achat 24 grandes nappes rondes, Vigie	578.09 \$
	Nettoyage de nappes, Vigie	39.09 \$
	Nettoyage de nappes, Vigie	146.60 \$
Nicoll Glen	Lavage vitres à la Vigie	252.94 \$
Serrurerie Alain Dumais Inc.	Clés pour la Vigie	1 353.26 \$

**3 168.50 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

A1 Hydraulique	Cylindre, kenworth 2010	175.31 \$
	Démonter et remonter moteur hydraulique	181.27 \$
	Coupler, bouchon	581.70 \$
	Joint	1.64 \$
Air Liquide Canada Inc.	Oxygène	139.47 \$
	Électrodes	204.00 \$
Buanderie R.D.L.	Salopette	3.45 \$
	Salopette	3.45 \$
	Serviettes industrielles	14.95 \$

Centre Multiservices JC Inc.	Corde démarreur	4.03 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Essence	586.58 \$
	Diesel	1 132.86 \$
	Diesel	2 669.80 \$
	Diesel	847.54 \$
	Diesel	2 475.49 \$
	Huile à chauffage, MCJ	750.84 \$
	Huile à chauffage, garage	807.32 \$
	Essence	421.24 \$
	Essence	376.30 \$
	Diesel	1 060.51 \$
	Diesel	492.57 \$
	Huile à chauffage garage	969.31 \$
	Diesel	930.53 \$
	Essence	703.54 \$
Dépanneur Ginard Inc.	Diesel	217.11 \$
	Diesel	227.00 \$
Emco Corporation	Asphalte froide	656.79 \$
Entreprise Denis Bernier	Transport de gravier	431.16 \$
	Gravier, bris d'aqueduc	552.03 \$
Entr. Yvon & C. Inc.	Heures de pelle, cours d'eau	1 793.61 \$
Exca-Vac	Hydro-excavation	2 591.38 \$
Excavation Martin Mercier	Bouteur avec opérateur	779.14 \$
Excavation VCG Inc.	Heures de pelle, cours d'eau	504.74 \$
	Heures de pelle, bris d'aqueduc	1 149.75 \$
G.Lemieux et fils Inc.	Gravier, bris d'aqueduc	663.15 \$
Groupe Dynaco	Tire-fond	30.77 \$
	Contreplaqué épinette	25.87 \$
	Boulon hex.	4.92 \$
	Fluorescents	73.52 \$
	Corrostop	54.03 \$
	Pièces scie à fer	106.37 \$
J.L. Desrosiers et Fils	Réparer pneus	34.49 \$
Jérôme Bélanger	Heures de pelle, cours d'eau	2 442.64 \$
	Heures de pelle, cours d'eau	1 283.70 \$
Les Extincteurs Ouellet Enr.	Recharge, tests hydro., o'ring	106.36 \$
Martin Bastille Inc.	Fer pour support de palette	1 021.42 \$
P/A G.G.M. Inc.	Peinture et diluant	679.09 \$
	Huile à moteur	989.57 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Chlorure de calcium	41.39 \$
	Piles, marqueur	18.56 \$
	Pinceaux, antirouille	13.15 \$
	Raccord	6.19 \$
	Marqueur	20.56 \$
	Cadenas	38.25 \$
	Blanc de clé	8.23 \$
	Peinture antirouille	48.62 \$
	Peinture	14.98 \$
	Sangle, pelle, balai	47.99 \$
	Couteau mastic, bouche-pore	17.76 \$
	Boulon, vis à bois	19.55 \$
	Balai brosse	19.64 \$
	Peinture	141.01 \$
	Peinture antirouille	97.25 \$
	Tendeur de chaîne	34.13 \$
Port-Joli Pièces Autos	Ampoule, courroie	75.19 \$
	Lampes	42.39 \$
	Tester, mastic-apprêt	29.40 \$
	Balai à neige	22.40 \$

	Boyau de chaufferette	4.11 \$
	Slide-on terminal, interrupteur	28.32 \$
	Ampoule	8.09 \$
	Barre stroboscope à del	361.19 \$
	Barre stroboscope 22 po.	333.84 \$
Produits Shell Canada	Diesel	217.11 \$
Robitaille Équipement	Ens.contrôleur d'épandage Ecobite	2 757.10 \$
Roger Gauvin Inc.	Bottes à cap, casquette orange	178.10 \$
Service Routier Éric Robichaud	Pièces de freins	257.94 \$
	Remorquage camion	436.91 \$
	Transport balai pour loader	436.91 \$
	Inspection GMC 1974	80.48 \$
Soudure G & M St-Pierre	Redresser pièce	17.25 \$
	Plate, fer plat, fer angle	82.16 \$
Spécialité Ressorts Inc.	Ressorts de suspension	176.01 \$
Usinage François Landry	Refaire shaft et renforcer roue	293.38 \$
	Fer	14.34 \$
		<b><u>38 392.19 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE**

Centre Multiservices	Chaines et lubrifiant	72.32 \$
Fédé.Québ.des Mun.	Frais de transport, incendie	50.50 \$
Pyro Secur	Inspection visuel annuelle	113.82 \$
Service Routier Éric Robichaud	Inspection camions incendie	206.96 \$
		<b><u>443.60 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION**

Alarmes Clément Pelletier	Vérif.infrarouge, détecteur mouvement	114.15 \$
Canadian Tire	Jeu de tournevis	22.98 \$
Fédé.Québ.des Mun.	Frais de transport, analyses d'eau	323.43 \$
Griffunrie	Pancarte: réception/expédition colis	11.89 \$
Groupe Dynaco	Colle époxy	11.48 \$
	Adhésif	10.33 \$
Hibon Inc.	Viseur d'huile	378.06 \$
Pièces & acc.St-Jean	Blanc de clé	2.06 \$
		<b><u>874.38 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Librairie Livres en tête	Livre	24.10 \$
	Livres	391.97 \$
Réseau Biblio Cap.Nat.	Gestion accès informatique, support	1 164.57 \$
		<b><u>1 580.64 \$</u></b>

**TOTAL DES ACHATS: 60 470.17 \$**

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

#### 4.2 Demandes adressées au conseil.

Madame Lyne Jacques se retire de la discussion sur ce point.

169-05-18

#### Demande pour abroger le règlement 756-17 en lien avec le projet résidentiel intégré.

ATTENDU QU'une demande a été faite dans le but d'abroger le règlement 756-17 qui permet des projets de type résidentiel intégré sur le site de l'Auberge du Faubourg;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme trouve qu'il est prématuré d'abroger ce règlement ne sachant pas encore toutes les possibilités de projets qui pourraient voir le jour sur le site de l'Auberge du Faubourg;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal désire attendre de voir les types de projets qui pourraient se développer sur le site de l'Auberge du Faubourg et que par conséquent, le règlement 756-17 demeure en vigueur.

170-05-18

#### Demande pour l'installation du grand Totem à la verticale.

ATTENDU QU'une demande a été formulée par monsieur Pierre Bourgault dans le but de mettre à la verticale le grand Totem au parc des Trois-Bérets;

ATTENDU QUE monsieur Bourgault propose à la municipalité de fournir un grand poteau pouvant servir de support au grand Totem;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire rester fidèle à la tradition des nations K'san en le laissant reposer à l'horizontale pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal n'entend pas remettre à la verticale le grand Totem au parc des Trois-Bérets.

171-05-18

#### Demande de soutien financier pour le Chœur Joly.

Monsieur Pierre Bussières se retire de la discussion sur ce point.

ATTENDU QU'une nouvelle chorale a vu le jour à Saint-Jean-Port-Joli en septembre dernier sous le nom de Chœur Joly;

ATTENDU QU'un concert est déjà prévu pour le 29 juin prochain au Musée de la mémoire vivante;

ATTENDU QU'un montant de 300 \$ est demandé principalement pour soutenir le démarrage et au développement des outils de promotion;

ATTENDU QUE cette chorale est formée de citoyens et citoyennes de Saint-Jean-Port-Joli en grande majorité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 300 \$ au Chœur Joly afin d'aider au démarrage et au développement des outils de promotion.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

172-05-18

**Tournoi de golf annuel de la Fondation des services de santé de la MRC de l'Islet.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de faire l'achat de 3 cartes de souper au coût de 50 \$ chacune ainsi qu'un forfait golf au coût de 135 \$ pour la 16<sup>e</sup> édition du tournoi de golf Coup de cœur qui se tiendra le lundi 13 août 2018 au Club de golf Trois-Saumons.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**4.3 Correspondance.**

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

**Expéditeur**

**Sujet**

Procès-verbaux

MRC de L'Islet

Session régulière du 12 mars 2018.

Autres

École secondaire Bon-Pasteur  
François Pelletier  
Municipalité de Saint-Roch-des-  
Aulnaies

Remerciements.  
Démission comme pompier volontaire.  
Résolution 81-04-2018  
renouvellement de l'entente pour  
l'enlèvement des ordures et de la  
récupération de l'Anse-St-Jean.

Gilberte Picard

Lettre de démission comme responsable  
de la bibliothèque Marie-Bonenfant à  
compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Journal L'Attisée

Invitation à prendre la carte de membre au  
coût de 10 \$.

Ministère des Transports

Réponse à la demande d'émondage  
d'arbres en bordure de l'autoroute 20.

173-05-18     **4.4     Dépôt et adoption des états financiers 2017 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                                M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter le rapport financier 2017 consolidé de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli produit par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

174-05-18     **4.5     Dépôt et adoption des états financiers 2017 de l'entente intermunicipale sur l'eau potable.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR :                                M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter le dépôt des états financiers 2017 de l'entente intermunicipale sur l'eau potable de Saint-Aubert /Saint-Jean-Port-Joli préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

175-05-18     **4.6     Transfert d'un montant de 44 824 \$ du surplus accumulé non affecté aux surplus accumulés affectés au développement résidentiel.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                                Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de transférer un montant de 44 824 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté au développement résidentiel.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphien Lord, secrétaire-trésorier

176-05-18     **4.7     Mérite municipal 2018.**

Les membres du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli nomment les personnes et organisme suivants pour le mérite municipal 2018 :

Citoyen :                                    Michel Saulnier  
Employé municipal :                        Joanne Chouinard  
Organisme :                                 Coop Saute-Mouton

177-05-18     **4.8     Compensation pour l'installation de clôtures à neige.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR :                                Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 75 \$ à chacune des personnes suivantes à titre de compensation pour l'installation de clôtures à neige par la municipalité sur leur propriété respective : Monsieur Daniel Dupont, Madame France Bélanger (deux propriétés) Monsieur Sébastien Vaillancourt et Monsieur Louis Pelletier.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

178-05-18     **4.9     Contrat d'entretien ménager pour la saison 2018.**

Monsieur Anthony Hallé se retire de la discussion sur ce point.

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                                M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Hélène St-Pierre pour faire l'entretien ménager dans les endroits suivants aux mêmes conditions que l'an dernier :

- La halte routière du 19 mai au 30 septembre à tous les jours.
- Parc des Trois-Bérets et la marina du 10 juin au 30 septembre à tous les jours.
- Parc des Trois-Bérets et la marina du 18 mai au 10 juin et du 1<sup>er</sup> octobre au 12 octobre la fin de semaine uniquement.
- Le kiosque d'information touristique du 7 mai au 12 octobre à tous les jours.
- Le parc Robichaud pour la saison de soccer à partir du 26 mai.
- Le Domaine de Gaspé pour la saison du camp d'été.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

179-05-18     **4.10     Transfert d'un montant de 48 550 \$ du surplus accumulé non-affecté au surplus accumulé affecté aux équipements des eaux usées.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                                M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de transférer un montant de 48 550 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté aux équipements des eaux usées.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

180-05-18     **4.11     Contrat d'asphaltage 2018.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour l'asphaltage de la rue Gérard-Ouellet, une section de la rue Legros et la partie optionnelle au devis pour une section de la rue Jean-Leclerc:

Pavage Réparations Francoeur inc.	177 984,83 \$ taxes incluses
BML inc.	175 157,79 \$ taxes incluses



Nasco	187 661,04 \$ taxes incluses
Les Entreprises Lévisiennes inc.	158 894,02 \$ taxes incluses
Entreprises JRMorin inc.	168 194,63 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE le budget total pour l'ensemble des travaux projetés est de 112 000 \$ et qu'il y a lieu d'exclure une partie optionnelle contenue au devis;

ATTENDU QUE le secteur de la rue Jean-Leclerc sera exclu des travaux projetés pour cette année;

ATTENDU QU'en tenant compte de ce choix de retirer une option au devis les soumissions reçues deviennent les suivantes:

Pavage Réparations Francoeur inc.	113 536,53 \$ taxes incluses
BML inc.	110 692,46 \$ taxes incluses
Nasco	118 367,91 \$ taxes incluses
Les Entreprises Lévisiennes inc.	100 534,42 \$ taxes incluses
Entreprises JRMorin inc.	105 717,21 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse est celle de Les Entreprises Lévisiennes au montant de 100 534,42 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'asphaltage 2018 à Les Entreprises Lévisiennes pour un montant de 100 534,42 \$ taxes incluses. Une pénalité de 250 \$ par jour s'appliquera, tel que spécifié dans le cahier des charges, si les travaux ne sont pas terminés pour le 29 juin 2018.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

181-05-18     **4.12 Engagement d'un assistant-jardinier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Carl Bouchard comme assistant-jardinier pour la saison estivale 2018 selon l'horaire établi.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

182-05-18     **4.13 Augmentation des loyers à la Maison communautaire Joly.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend poursuivre la gestion de la Maison communautaire Joly pour au-delà du 31 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :             M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                        M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'aviser l'ensemble des locataires de la Maison communautaire Joly qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, les loyers seront majorés de 1,4 %.

183-05-18     **4.14 Contrat de surveillance des travaux pour le développement résidentiel Picard phase 1.**

IL EST PROPOSÉ PAR :             M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR :                        M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de retenir les services professionnels de la firme ASP experts-conseils pour la surveillance des travaux dans le développement résidentiel Picard phase 1 au montant total de 12 000 \$ plus taxes et excluant le déplacement du personnel à 0,60 \$/km.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

184-05-18     **4.15 Contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le parc industriel #2.**

IL EST PROPOSÉ PAR :             M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR :                        M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de retenir les services professionnels de la firme Englobe Corp. pour des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le parc industriel #2 au montant total de 20 128,80 \$ plus taxes.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

185-05-18     **4.16 Engagement de monsieur Mario Giroux aux travaux publics.**

IL EST PROPOSÉ PAR :             M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                        Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Mario Giroux à titre de journalier et opérateur à temps plein aux travaux publics aux conditions établies.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**5. URBANISME :**

**5.1 Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)».**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement adopté le 3 avril 2018 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)».

186-05-18 **5.2 Adoption d'un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)».**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)»;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent second projet de règlement.

**SECOND PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS LA CLASSE D'USAGE «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)».**

**ARTICLE 1 :**

Le règlement 705-13 est modifié à l'article 3.7.7 Usages principaux permis dans la classe d'usage «Commerce touristique (C1)» :

D'ajouter dans la classe d'usage permis;  
- Les cliniques de soins médicaux et de santé.

**ARTICLE 2 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**5.3 Adoption du règlement 765-18 modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant l'agrandissement de la zone 17 Mc à même la zone 15 A.**

**RÈGLEMENT 765-18**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 17 Mc (Résidentiel de faible densité et commercial moyen) à même la zone 15 A (agricole);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une consultation publique à la séance ordinaire du 3 avril 2018;

ATTENDU QU'en date du 26 avril 2018, aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

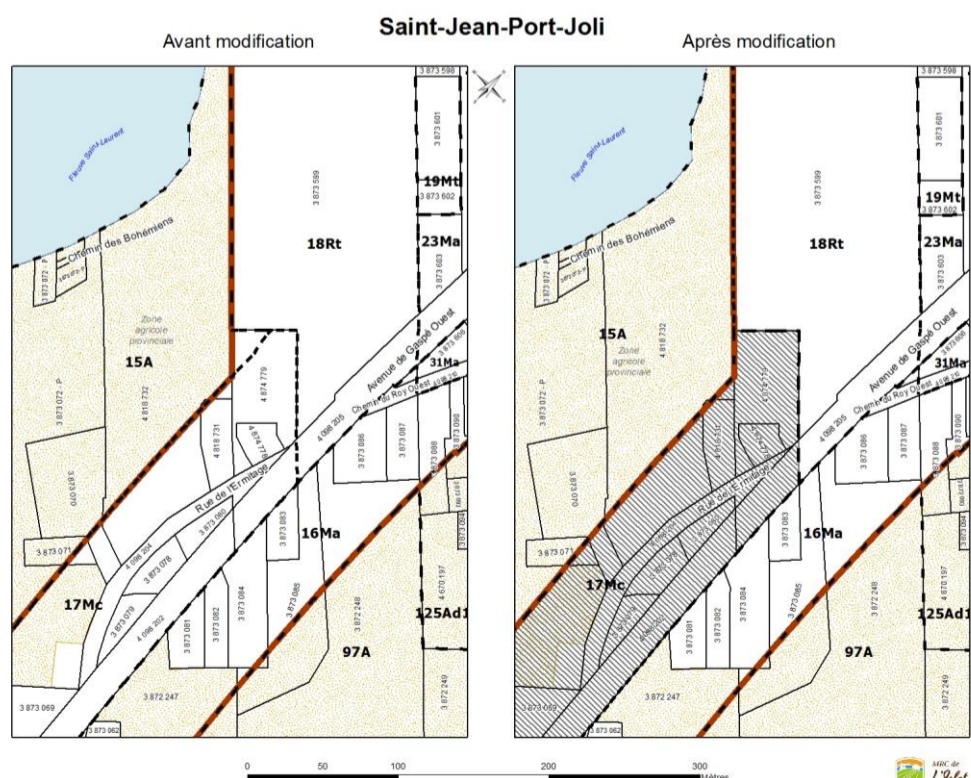
IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 17 Mc À MÊME LA ZONE 15 A.**

**ARTICLE 1:**

La carte du règlement de zonage est modifiée afin d'agrandir la zone 17 Mc (Résidentiel de faible densité et commercial moyen) à même la zone 15 A (agricole) tel que décrit sur les cartes suivantes :



## **ARTICLE 2:**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

- 188-05-18    **5.4**    **Adoption du règlement 766-18 modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant la définition de terrasse et l'empiètement dans la cour avant des galeries, balcons, portiques et perrons ouverts.**

### **RÈGLEMENT 766-18**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin de modifier la définition de terrasse et la norme d'empiètement dans la cour avant des galeries, balcons, portiques et perrons ouverts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une consultation publique à la séance ordinaire du 3 avril 2018;

ATTENDU QU'en date du 26 avril 2018, aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                            Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 CONCERNANT LA DÉFINITION DE TERRASSE ET L'EMPIÈTEMENT DANS LA COUR AVANT DES GALERIES, BALCONS, PORTIQUES ET PERRONS OUVERTS.**

#### **ARTICLE 1: L'ARTICLE 1.7 INTERPRÉTATION DES TERMES .**

L'article 1.7 est modifié en abrogeant la définition de terrasse.

#### **ARTICLE 2: L'ARTICLE 9.1 CONSTRUCTIONS ET USAGES PERMIS DANS LES COURS AVANT EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE:**

L'article 9.1 est modifié de la façon suivante:

Les constructions et usages suivants sont autorisés dans la cour avant :

- Les galeries, balcons, portiques et perrons ouverts sur tous les côtés pourvu que leur empiètement dans la cour avant n'excède pas quatre (4) mètres.

#### **ARTICLE 3: ENTRÉE EN VIGUEUR.**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**5.5 Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant les fins de semaine permises pour les ventes de garage.**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement adopté le 3 avril 2018 concernant les fins de semaine permises pour les ventes de garage.

189-05-18 **5.6 Adoption d'un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant les fins de semaine permises pour les ventes de garage.**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les périodes permises pour les ventes de garage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 3 avril 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 7 mai 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 SUR LES VENTES DE GARAGE.**

**ARTICLE 1 :**

Le règlement de zonage 705-13 CHAPITRE V CONCERNANT LES USAGES TEMPORAIRES, l'article 5.2 Ventes de garage est modifié de la façon suivante;

**L'article 5.2 :**

Les ventes de garage sont soumises aux normes suivantes :

- Les ventes de garage sont permises uniquement durant la **fin de semaine du congé de la Journée nationale des patriotes en mai et la fin de semaine de la Fête du travail en septembre de chaque année** au lieu de la dernière fin de semaine des mois de mai et d'août de chaque année.

**ARTICLE 2 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**5.7 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 303 rue Blanche-D'Haberville.**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure concernant un agrandissement au 303 rue Blanche-D'Haberville.

190-05-18

**5.8 Dérogation mineure concernant le 303 rue Blanche-D'Haberville.**

ATTENDU QUE les propriétaires du 303 rue Blanche-D'Haberville présentent une demande de dérogation mineure pour un projet d'agrandissement (entrée de sous-sol) d'un bâtiment résidentiel;

ATTENDU QUE la propriété est située sur un lot d'angle et que nous devons considérer deux cours avant (rues Charles-Bélanger et Blanche-D'Haberville);

ATTENDU QUE l'entrée du sous-sol est prévue sur la rue Charles-Bélanger;

ATTENDU QUE la construction est un ajout de 2,00 mètres X 3,35 mètres;

ATTENDU QUE le projet déroge de 0,82 mètre par rapport à l'entrée du sous-sol;

ATTENDU QU'à l'article 3.12 du règlement 705-13 la norme minimale en zone résidentielle est de 6 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une entrée de sous-sol de 2,00 mètres par 3,35 mètres à 5,18 mètres de la limite avant (rue Charles-Bélanger);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                   Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR :                            M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 303 Blanche d'Haberville afin de permettre la construction d'une entrée de sous-sol de 2,00 mètres par 3,35 mètres à 5,18 mètres de la limite avant (rue Charles-Bélanger).

**5.9 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 13 rue François-Duval.**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure concernant un agrandissement au 13 rue François-Duval.

191-05-18

**5.10 Dérogation mineure concernant le 13 rue François-Duval.**

ATTENDU QUE la propriétaire du 13 rue François-Duval présente une demande de dérogation mineure pour régulariser la construction d'un patio et l'installation d'une piscine;

ATTENDU QU'une partie du patio est situé à 0,82 mètre alors qu'à l'article 9.2 du règlement 705-13 la norme est de 1,50 mètre;

ATTENDU QUE la piscine hors-terre est située à 1,61 mètre alors qu'à l'article 7.5 du règlement 705-13 la norme est de 2,00 mètres de la ligne;

ATTENDU QUE le voisin de la propriété a été avisé de cette proximité et qu'il a donné son accord écrit;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure et d'exiger de la propriétaire du 13 rue François-Duval à nous fournir un accord écrit du propriétaire voisin à l'effet qu'il accepte que le patio et la piscine soit situés à proximité de la ligne, soit 1,61 mètre pour la piscine et une partie du patio à 0,82 mètre. Et de plus, lors de la reconstruction du patio et l'installation d'une piscine, le nouveau propriétaire devra le faire conforme au règlement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 13 rue François-Duval attendu que la propriétaire a déposé un accord écrit du propriétaire voisin à l'effet qu'il accepte que le patio et la piscine soit situés à proximité de la ligne, soit 1,61 mètre pour la piscine et une partie du patio à 0,82 mètre. Et de plus, lors de la reconstruction du patio et l'installation d'une piscine, le nouveau propriétaire devra se rendre conforme au règlement en vigueur.

192-05-18 **5.11 Permis de rénovation au 18 Chemin du Roy Est.**

ATTENDU QUE la propriétaire du 18 chemin du Roy Est présente une demande de permis pour un projet de rénovation d'une maison construite avant 1946;

ATTENDU QUE la propriété est située dans l'aire patrimoniale du Village identifiée à la carte 1 de l'annexe II;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QU'il est prévu de changer deux (2) fenêtres;

ATTENDU QUE le modèle proposé s'harmonise avec l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis concernant deux (2) fenêtres au 18 chemin du Roy Est;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accepte le projet de rénovation pour le bâtiment principal au 18 Chemin du Roy Est.

**6. VIE COMMUNAUTAIRE :**

**6.1 Engagement de personnel au Domaine de Gaspé.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**7. AUTRES :**

193-05-18 **7.1 Adoption du règlement 767-18 visant à modifier le règlement 617-07 afin d'abaisser la vitesse à 60 km/h dans le secteur Côte-des-Chênes.**

**RÈGLEMENT 767-18**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire abaisser la limite de vitesse dans le secteur de la Côte-des-Chênes;

ATTENDU QU'un sondage envoyé aux citoyens du secteur pour réduire la vitesse à 50 km/h révèle que la grande majorité souhaite une réduction de la vitesse mais pas nécessairement à 50 km/h;



ATTENDU QU'il y a lieu de réduire la vitesse maximale dans ce secteur de 80 km/h à 60 km/h étant donné la largeur de cette rue afin d'améliorer la sécurité des marcheurs et des cyclistes;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Anthony Hallé lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 avril 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

**RÈGLEMENT 767-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 617-07  
LIMITANT LA VITESSE DANS CERTAINES RUES DE LA  
MUNICIPALITÉ.**

**ARTICLE 1:**

L'article 3 du règlement 617-07 est changé par celui-ci :

La vitesse maximale permise dans le 2<sup>ième</sup> rang Est, le 2<sup>ième</sup> rang Ouest, la route Elgin, la route Caronette, le chemin du Moulin Sud (au sud de la route 132), la route Seigneuriale et la route à Marichon est de 80 kilomètres/heure.

La vitesse maximale permise dans la Côte-des-Chênes est de 60 km/h.

**ARTICLE 2:**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

194-05-18    7.2    **Adoption du règlement 768-18 autorisant la circulation de certains véhicules hors route sur le Deuxième rang Est ainsi qu'une partie de la route à Caronette.**

**RÈGLEMENT 768-18**

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en autorisant leur circulation sous réserve de conditions, etc.;

ATTENDU QUE suivant l'article 11 de cette loi, la circulation des véhicules hors route est interdite sur un chemin public, sauf certaines exceptions énoncées à cet article;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le club de quads «Les Avant-Gardistes 3 et 4 Roues Inc.» sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour circuler sur le Deuxième rang Est et une portion de la route à Caronette, faute de pouvoir circuler sur des terrains privés;

ATTENDU QUE le Club de quads a représenté à la municipalité qu'il verrait, à l'égard des sentiers qu'il exploite sur le territoire de la municipalité, à assurer et veiller au respect des dispositions de la *Loi sur les véhicules hors route* notamment en matière de signalisation, d'entretien, de surveillance, et que le Club s'engageait à souscrire et maintenir en vigueur une police d'assurance de responsabilité civile pour un montant d'au moins 2 000 000 \$;

ATTENDU QUE si éventuellement il était démontré que le Club ne respecte pas ces engagements et représentations, la municipalité pourra réévaluer l'opportunité de permettre, sur les tronçons de route qui y sont mentionnés, la circulation de certains véhicules hors route;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Pierre Bussièrès lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 avril 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le présent règlement a ainsi pour objet de permettre la circulation des véhicules hors route sur une portion de la route à Caronette ainsi que dans le Deuxième rang Est;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend ajuster le présent règlement à toute autre loi en matière de sécurité routière touchant les véhicules hors route;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE.**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2 : TITRE ET NUMÉRO.**

Le présent règlement a pour titre «Règlement autorisant la circulation de certains véhicules hors route sur le Deuxième rang Est ainsi qu'une partie de la route à Caronette».

#### **ARTICLE 3 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS.**

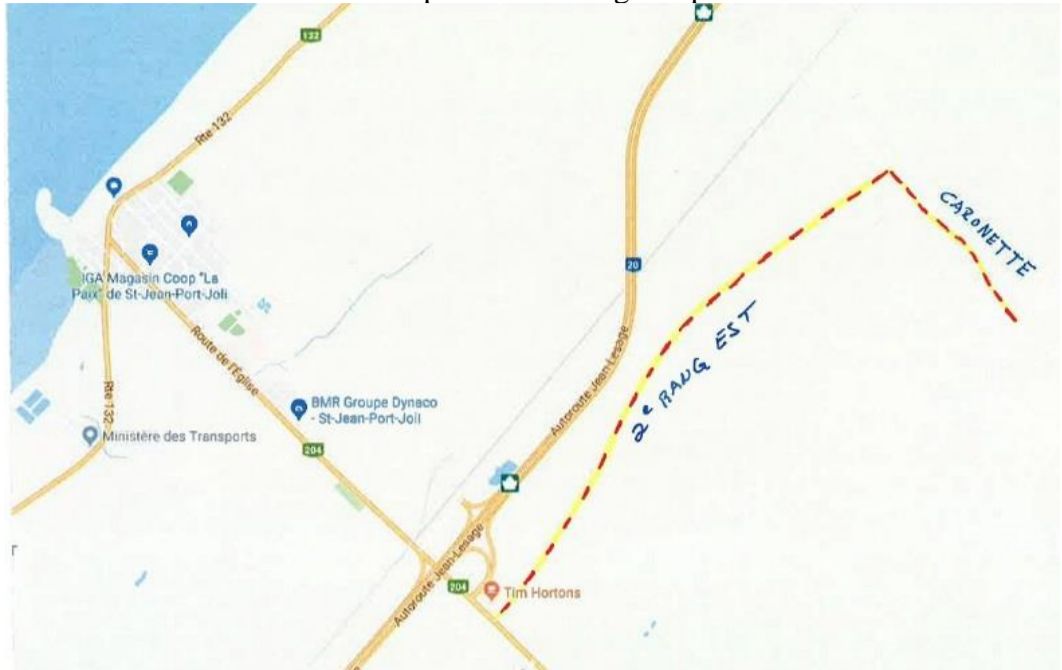
Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route identifiés aux sous-paragraphes a), b) et d) du paragraphe 2<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1 de la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, V-1.2).

#### **ARTICLE 4 : LIEUX DE CIRCULATION.**

La circulation des véhicules hors route identifiés à l'article 3 est permise sur les chemins publics et les longueurs maximales prévues ci-après :

<b><u>Artères</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Mètres</u></b>
Rang 2 Est	de la route 204 jusqu'à la route à Caronette	3 800
Route à Caronette	du rang 2 Est jusqu'au rang 3 Est de Saint-Aubert	1 200

Lesdites sections étant illustrées par un trait rouge au plan suivant :



#### **ARTICLE 5 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE.**

L'autorisation de circuler accordée aux véhicules hors route et sur les lieux visés au présent règlement est valide durant toute l'année.

#### **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS – CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE.**

Rien dans le présent règlement ne peut être interprété comme restreignant les obligations des utilisateurs et conducteurs de véhicules visés à l'article 3 de respecter les règles prévues à la *Loi sur les véhicules hors route*, au *Code de la sécurité routière* ou à toute autre loi qui leur est applicable.

#### **ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.**

Les policiers de la Sûreté du Québec sont responsables de l'application du présent règlement.

#### **ARTICLE 8 : DISPOSITIONS PÉNALES.**

Toutes les dispositions pénales prévues à la *Loi sur les véhicules hors route* sont applicables aux personnes qui contreviennent aux dispositions du présent règlement. Celles qui circulent sur les parties de route identifiées à l'article 4 à l'extérieur des périodes identifiées à l'article 5 commettent ainsi une infraction à l'article 11 de la *Loi sur les véhicules hors route* puisqu'elles circulent sur un chemin public alors qu'aucun règlement ne les autorise à le faire.

#### **ARTICLE 9 : ABROGATION.**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, amendement ou résolution adoptés en semblable matière antérieurement pour ce secteur.

#### **ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

195-05-18      7.3      **Avis de motion en vue d'adopter un projet de règlement visant à modifier la circulation sur une section de la rue du Quai.**

Monsieur Jean-Pierre Lebel donne avis de motion qu'un projet de règlement sera présenté et déposé dans le but de rendre la section nord de la rue du Quai à sens unique sur une partie de la chaussée.

#### 7.4 Dépôt d'un projet de règlement visant à modifier la circulation sur une section de la rue du Quai.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite rendre la rue du Quai à sens unique, de la route 132 vers le quai, et ce, pour la période du 24 juin jusqu'au 15 septembre de chaque année;

ATTENDU QUE la mobilité au cœur du village est une priorité pour le conseil municipal et que ce projet vise à rendre les déplacements plus sécuritaires et plus fluides tout en favorisant l'accès au fleuve;

ATTENDU QUE le paragraphe 8 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité d'établir des règles relatives à la direction, au croisement et au dépassement des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité, pourvu que ces règles soient conciliables avec les dispositions relatives à ces matières prévues audit Code;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Lebel lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 mai 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est présenté et déposé par monsieur Jean-Pierre Lebel le projet de règlement suivant :

#### ARTICLE 1: PRÉAMBULE.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2: SENS UNIQUE.

##### **Rue du Quai section nord :**

La partie de chemin public municipal mentionné à la figure 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante, est décrété chemin de circulation à sens unique de la façon indiquée à ladite annexe pour un véhicule automobile. Le conseil municipal pourra, par simple voie de résolution, modifier le contenu de la figure 1.

La section de droite sur la rue du Quai section nord sera réservée pour les **véhicules automobiles** qui entrent dans la rue à partir de la route 132.

L'autre portion sur la rue du Quai section nord sera à l'usage **des piétons et vélos** dans les 2 sens.

Il est décrété que la signalisation appropriée soit installée sur les lieux à cet effet par le Service des travaux publics de la municipalité.

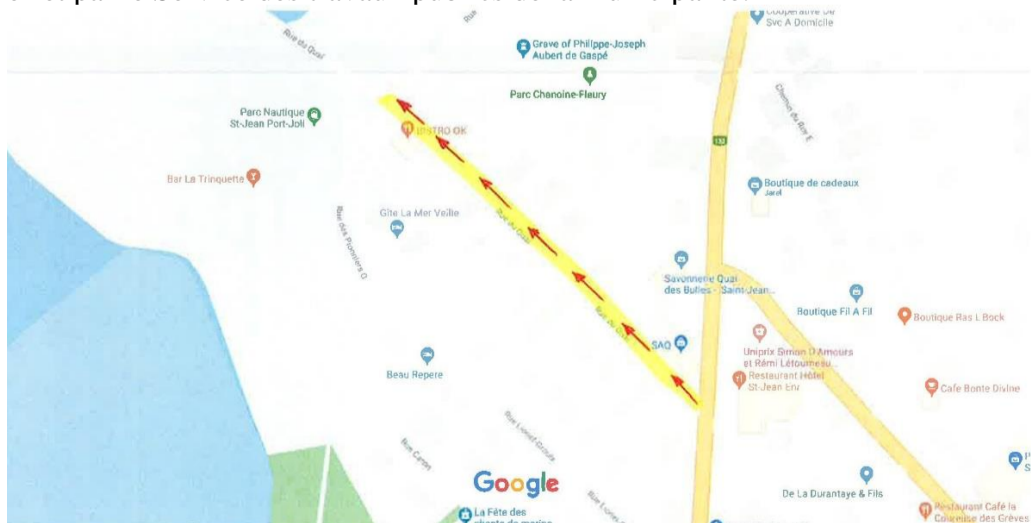


Figure 1

**ARTICLE 3: INTERDICTION.**

Il est interdit pour tout conducteur d'un véhicule automobile de circuler dans le sens opposé du sens unique décrété sur un chemin public municipal en vertu du présent règlement où des enseignes appropriées ont été installées.

**ARTICLE 4: APPLICATION DU RÈGLEMENT.**

Tout agent de la Sûreté du Québec est chargé de l'application du présent règlement et, à ce titre, est autorisé à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions du présent règlement.

**ARTICLE 5: ABROGATION.**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, amendement ou résolution adoptés en semblable matière antérieurement pour ce secteur.

**ARTICLE 6: ENTRÉE EN VIGUEUR.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

196-05-18     **7.5 Approbation des directives de changement pour les travaux dans les développements : résidentiel et industriel.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                     Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR :                                M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de déléguer au maire et au directeur général l'approbation des directives de changements qui pourraient survenir lors des travaux dans le développement résidentiel Picard ainsi que pour le parc industriel #2 n'ayant qu'une incidence mineure sur le coût des travaux.

197-05-18     **7.6 Relocalisation d'une boîte postale commune.**

ATTENDU QU'il serait préférable de déplacer la boîte postale commune située dans l'emprise de la route 132 au coin du chemin de l'Anse-à-Caronette côté sud en raison de l'entretien d'hiver plus difficile;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                     M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR :                                M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité autorise Postes Canada à déplacer la boîte postale commune dans l'emprise du chemin de l'Anse-à-Caronette au côté nord de la route 132.

**8. Période de questions.**

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées.

198-05-18    **9.    Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR :                                M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 21 :09 heures.

---

Normand Caron, maire

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.